



Le 29 janvier 2019

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAL DU 11 FÉVRIER 2019

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la SEANCE du CONSEIL COMMUNAL qui aura lieu le **lundi 11 février 2019 à 20 heures 00** à la Maison communale de FROIDCHAPELLE.

ORDRE DU JOUR :

1. 1.777.81 : - Aménagement du territoire - commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité. Renouvellement. Décision.
2. 1.855 : - Animations de vacances (été) - Plaine récréative - 2019 - convention - approbation.
3. 1.777.51 – Liaisons écologiques en Wallonie - avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon du 05/07/2018 - Avis.
4. 1.811.122.53 – Règlement complémentaire sur le roulage – Rue des Combattants, 23 à 6440 Froidchappelle.
5. 1.811.122.53 – Règlement complémentaire sur le roulage – Grand-Rue à 6440 Froidchappelle (Section : Boussu-Lez-Walcourt).
6. 1.811.122.53 – Règlement complémentaire sur le roulage – rue des Fayats à 6440 Froidchappelle (Section : Boussu-Lez-Walcourt).
7. 1.811.122.53 – Règlement complémentaire sur le roulage – Rue Crossart à 6440 Froidchappelle (Section : Boussu-Lez-Walcourt).
8. 1.851.162.073.515.13 - Bâtiments scolaires - école communale de Froidchappelle - essais - décision.
9. 2.073.521.1 : - Budget communal- exercice 2018 - Subside - Comité du Laetare - contrôle de l'octroi et de l'emploi du subside - approbation.
10. 1.824.112 : - A.I.E.S.H. - Péréquation du tarif GRT - Décret-programme du 17/07/2018 - article 168 - recours en annulation - décision.
11. 2.073.535 : Matériel roulant - remorque - déclassement et vente - décision
12. 1.851.11.08 - Enseignement 2018/2019 : Population scolaire 15.01.2019 – information.
13. 2.075 : - Informations/communications.
14. 2.075 : - Décisions des autorités de tutelle - communication.
15. 2.075.1.077.7 - Procès-verbal de la séance du 14 janvier 2019 - approbation.

HUIS CLOS

16. 1.851.11.08 : - Personnel enseignant - ratification des décisions du Collège communal.
17. 1.851.11.08 : - Enseignement 2018-2019 - Mise en disponibilité pour convenance personnelle (D.P.P.R. Type IV) à partir du 01.10.2019 - décision.
18. 2.075.087.43 : - Mandataire communal - pension - octroi au 01/01/2019 - montants définitifs - confirmation.
19. 2.08 : - Personnel communal statutaire - Mise en disponibilité pour cause de maladie - décision.

Par ordonnance :

La Directrice Générale,
Anne AELGOET



Le Bourgmestre,
Alain VANDROMME